

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2022

La séance est ouverte à 18h30

Président de séance : Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Hélène CORREARD LE SAUX

PRESENTS : Tous à l'exception de : Jérôme VIALA (pouvoir à Maurice GAVA) ; Sabine MICHELIER (pouvoir à Agnès POMPON) ; Bernard RAFFI (pouvoir à Jean-Pascal GOURNES) ; Gérard OBERT (pouvoir à Bruno TERRIER) ; Renaud MARIS, Olivier GIORDANO, Céline FERRANDEZ, Françoise HEYRAL, Agnès BERMOND

LE QUORUM EST ATTEINT AVEC 20 PRESENTS ET 24 VOTANTS

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE
22 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS**

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose de commencer la séance par la question écrite posée par Monsieur OBERT. Monsieur OBERT étant absent, Monsieur TERRIER est invité à la lire.

Question

1/ Vous avez déclaré dans le journal la Provence du 3 novembre 2022 que vous étiez pour le projet de raffinerie HYNOVERA. Aujourd'hui, vous faites du "rétropédalage" en expliquant que vous préférez attendre la fin de la concertation publique pour vous exprimer plus longuement... en toute transparence ?

Vous déplorez enfin dans cet entretien à la Provence que les Meyreuillais n'étaient pas suffisamment informés !

- Qui d'autre que vous, Monsieur le Maire, êtes le mieux placé pour éclairer les Meyreuillais sur ce projet HYNOVERA qui sera classé SEVESO implanté en milieu urbain (à la croissance galopante) alors même que vous êtes dans la fondation GAZEL Energie, propriétaire du terrain ?

- Êtes-vous pour ou contre ce projet ?

Le projet Hynovera classé SEVESO qui va ouvrir la voie à d'autres projets industriels comme l'a annoncé Mme JAFFRELOT chef de cabinet de Gazel énergie lors de la 5ème journée de concertation préalable, va porter un coup fatal à la tranquillité, à la sécurité et à la salubrité des Meyreuillais (es) pour plusieurs générations.

Nous vous rappelons Monsieur le Maire, qu'en qualité de 1er magistrat de notre commune, vous êtes avec le conseil municipal responsables de ces valeurs fondamentales pour l'AVENIR de tous.

2/ Avez-vous porté le pont alternatif au Pont des Trois Sautets, avec son emplacement et son budget, au PLUi qui sera finalisé le 15 décembre 2022 ?

Réponse de Monsieur le Maire

Tout d'abord, je tiens à vous remercier très sincèrement pour votre question car elle va enfin pouvoir me permettre de m'exprimer en toute liberté sur ce sujet d'actualité, ce qui m'a été interdit de faire, par la loi et par les garants, durant tout le processus de concertation publique qui a pris fin hier soir.

Cela va me donner l'occasion de donner ma position au sein de notre assemblée municipale, avant même d'en faire part à la presse dans les prochains jours, cela me semble bien plus républicain.

Tout d'abord je vais revenir sur votre interprétation de ce qui a été dit dans le journal La Provence que vous citez dans votre question.

Le 2 novembre j'ai répondu à une interview téléphonique d'une journaliste de ce journal où j'ai clairement expliqué que je ne pouvais pas donner ma position sur le projet pour les raisons que je viens d'évoquer mais que je regrettais les violences verbales, à limite des violences physiques, qu'ont subi certains élus ici présents lors de la concertation, ce que je trouve totalement inadmissible, et j'espère que sur ce point vous êtes d'accord avec moi.

Pour le reste, la journaliste a repris des propos bien antérieurs à cette date, propos que j'assume pleinement à condition de ne pas les déformer. Il est dit : « Jean Pascal GOURNES parlait du premier acte post signature du pacte de territoire et ne cachait pas sa satisfaction quant à l'idée de faire avec de la biomasse et de l'hydrogène les carburants du futur ».

Lorsque j'ai dit cela, il y a plusieurs mois, le projet Hynovera n'était qu'une ébauche et il répondait aux besoins urgents non seulement de notre pays mais de la planète entière, pour réduire l'impact sur le climat qui se dérègle désormais à une vitesse vertigineuse en permettant la décarbonation de l'industrie et surtout des transports qu'ils soient aériens ou maritimes.

Cette situation est un fait, et les épisodes de sécheresse, d'incendie, de pluies torrentielles comme celle que nous avons encore connue récemment, le confirment un peu plus chaque jour. Je pense que là encore nous sommes d'accord sur ce constat alarmant que plus personne, ou presque, ne conteste, en tout cas pas moi.

Penser que les avions vont s'arrêter de voler ou les bateaux de naviguer est une utopie, et tout le monde le sait. Il y a donc urgence à trouver des solutions, et notamment des solutions intermédiaires, en attendant les progrès technologiques indispensables qui ne seront réellement opérationnels que dans une vingtaine d'années, voire plus. Si nous attendons sans rien faire, nous allons vers des catastrophes économiques, sociales et humaines qui auront des conséquences dramatiques.

Revenons donc à la concertation, qui pour moi a été un échec total tant ce fut un brouhaha inaudible, d'où rien de positif n'est ressorti, et la responsabilité de cet échec incombe à tous les acteurs qui y ont pris part, les garants en particulier qui n'ont pas su canaliser les débats, l'Etat qui est resté bien muet alors que lui pouvait s'exprimer, une certaine partie des opposants qui étaient surtout venus faire le coup de poing, et je dis bien une partie car j'ai aussi entendu des choses raisonnables et intéressantes, et enfin l'industriel qui n'a pas su ou pas pu expliquer son projet, peut-être parce que celui-ci est encore trop immature pour être compris et surtout accepté par la population.

J'attendais beaucoup de cette concertation, mais j'ai rapidement compris qu'elle ne déboucherait sur rien de positif et surtout qu'elle n'apporterait aucune information aux habitants des communes concernés. Et vous savez très bien que lorsqu'on n'est pas informé, on est inquiet, on se crispe et je peux le comprendre parfaitement.

C'est bien dans ce sens là qu'il fallait comprendre mon propos lorsque je déplorais que les meyreuillais n'avaient pas suffisamment été informés. Et j'y reviendrai plus loin.

Lors de la signature du pacte de territoire, sur lequel je reviendrais plus tard également, il a bien été exigé par les maires signataires, Hervé Granier et moi-même, qu'aucun projet industriel ne pourrait s'implanter sur notre territoire sans l'acceptation des populations avoisinantes.

Alors, votre question « êtes-vous pour ou contre le projet Hynovera » n'est pas la question qu'il faut me poser aujourd'hui. La bonne question est « en l'état actuel des choses, dans les conditions qui sont celles de ce 16 novembre 2022, accepteriez-vous de valider ce projet ? » et la réponse est évidemment non, même si cette question n'a aucun sens aujourd'hui, puisqu'au terme de la concertation, seul l'industriel peut décider s'il continue ou s'il arrête, et je ne connais pas encore sa position.

S'il choisit de poursuivre, cela va ouvrir un long processus d'études et d'enquêtes publiques où nous pourrons alors décider, je l'espère alors en connaissance de cause, si oui ou non nous acceptons le projet. Il est clair que si nous sommes dans la même situation qu'aujourd'hui, alors pour moi ce sera non encore une fois.

Voilà ma position, elle est claire et nette, et comme vous le souhaitez, en toute transparence.

Durant cette concertation, on m'a prêté bien des propos alors que je ne pouvais pas m'exprimer, et je suis heureux d'avoir pu enfin le faire devant vous, mes chers collègues. Encore une fois, je n'ai rien signé, je n'ai rien validé, tout ceci n'est que mensonges et manipulations, orchestrés par certains qui pensent tirer un profit politique de la situation, et je le regrette.

Avant de clôturer, je tiens à revenir sur deux ou trois points que vous évoquez dans votre question.

Vous dites que je suis le mieux placé pour informer la population, c'est totalement faux.

Personne ici n'est en mesure d'informer convenablement la population sur un projet comme Hynovera parce que nous n'avons pas les compétences nécessaires, seul l'Etat, avec ses services comme la DREAL et la DDTM, et l'industriel lui-même sont en mesure de le faire. Force est de constater qu'ils ont échoué l'un comme l'autre...

Ensuite, je participe effectivement à la fondation Gazel Energie, mais il ne faut pas tout mélanger. D'abord j'entretiens des relations constructives avec le premier industriel de la commune, avec qui j'ai des rapports de confiance car, jusqu'ici, il a toujours respecté ses engagements. Je suis heureux de travailler avec la fondation car elle a pour but de favoriser la création d'entreprise et la formation des jeunes pour leur assurer une meilleure vie professionnelle. Gazel est le seul industriel de la région qui a mis en place un tel dispositif. Pour autant, cela ne me donne aucun droit de regard sur la gestion de l'entreprise Gazel et de son patrimoine foncier.

Enfin vous parlez de SEVESO, mais là encore je crois que vous méconnaissez ce que signifie cette classification.

Pour information, le site de la centrale a toujours été classé SEVESO seuil bas, et avec ou sans Hynovera, il le restera.

Savez-vous que Airbus hélicoptères à Marignane est aussi classé SEVESO seuil bas ? A-t-on déjà entendu quelqu'un demander la fermeture de cette usine ? je ne crois pas.

Même constat pour ST micro à Rousset, où de nombreux meyreuillais travaillent et qui fait la richesse du Pays d'Aix. On n'a jamais manifesté devant ST micro à ma connaissance, ou alors si, mais c'était justement pour maintenir son activité.

Monsieur Obert, vous êtes un sportif, et vous êtes originaire du nord de la France, où est né Decathlon. Si je vous avais dit que nous allions accueillir le site logistique de cette grande entreprise, ici, à Meyreuil, auriez manifesté contre ? je ne pense pas, et pourtant le site Decathlon de Saint Martin de Crau est classé SEVESO seuil HAUT !

Alors que Cadarache, qui est sans doute le site le plus à risque de la région, car il pourrait rendre la Provence tout simplement inhabitable, lui n'est classé que SEVESO seuil bas.

Ceci était juste une petite parenthèse pour éclairer le sujet.

Je vais terminer en évoquant le pacte de territoire. On me reproche de l'avoir signé, avec le maire de Gardanne, avec l'ensemble des collectivités territoriales, Métropole, Département, Région, et avec l'Etat. Je vous rappelle qu'en 2018, c'est l'Etat et le Président Macron qui ont décidé la fermeture des centrales charbon, et c'est l'Etat qui a rédigé le pacte de territoire car c'était sa volonté de réindustrialiser le site, et c'est sa compétence.

Et là-dessus, tout comme les maires de Gardanne, autant Roger Mei que Hervé Granier, je suis d'accord car notre territoire est une terre d'énergie et d'industrie, et il doit le rester.

On se rend compte aujourd'hui du désastre résultant de la désindustrialisation de notre pays depuis des décennies. Nous sommes devenus dépendants de pays qui sont loin d'être vertueux, Russie, Chine, Moyen Orient, et il est temps de retrouver notre indépendance sinon nous allons vers un avenir douloureux.

Réindustrialiser oui, mais pas à n'importe quel prix.

C'est pour ça que nous avons exigé, nous les maires, et nous avons été les seuls à le faire, que soit inscrit dans le marbre du pacte de territoire l'interdiction d'incinérateurs et d'utilisation de déchets autre que les déchets verts, et notamment les CSR qui sont hautement toxiques.

Et c'est pour cette raison que nous avons signé ce pacte.

Parce qu'il y a un petit élément qui a échappé à beaucoup mais pas aux maires, c'est l'interdiction en 2025 d'enfourer les déchets ménagers.

Finis donc l'Arbois, la Malespine et bien d'autres sites. Ce qui veut dire qu'en 2025, tous les déchets seront brûlés à Fos qui est actuellement le seul incinérateur du département.

Il est clair que ses capacités seront vite dépassées, et on réfléchit déjà en haut lieu à la mise en place d'un nouvel incinérateur à l'est du département. En gros, Fos traiterait Marseille et l'ouest du département, et le nouvel équipement traiterait Aix en Provence et l'est du département. Je vous laisse imaginer où se trouverait

l'emplacement idéal, avec les accès sur des voies de grande circulation, avec un site déjà classé, et placé au centre du territoire...

Ce projet n'est pas un fantasme, le danger est bien réel.

C'est cette catastrophe que nous avons évité jusqu'à présent grâce au pacte de territoire et ses amendements que seuls les maires ont obtenus de l'Etat.

Donc oui, Monsieur OBERT, en qualité de 1er magistrat de notre commune, j'estime, en signant ce pacte avec les réserves évoquées, avoir été responsable de ces valeurs fondamentales pour l'AVENIR de tous

Je crois qu'il était bon de le rappeler aujourd'hui et je vous remercie à nouveau de m'avoir permis de le faire, même si nous sommes à quelques jours de la clôture de la concertation.

Merci à tous pour votre attention, j'ai peut-être été un peu long mais l'importance de la question méritait une réponse complète, précise et sans ambiguïté.

Monsieur le Maire a indiqué avoir envisagé d'organiser un référendum local mais cette procédure étant réservée aux projets de compétence communale, cela n'était pas possible pour ce dossier de compétence nationale.

Par conséquent, Monsieur le Maire a proposé, conformément aux textes en vigueur, de saisir Madame le 1er Ministre afin que le Gouvernement mette en place une consultation locale sur ce projet susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et ce, en vertu des dispositions de l'ordonnance n°2016-488 du 21/04/2016 et du décret n° 2016-491 du 21 avril 2016. Jean-Louis GEIGER, conseiller municipal et conseiller régional, a accepté de faire l'interface avec la Région Sud compétente en matière de développement économique.

2/ Avez-vous porté le pont alternatif au Pont des Trois Sautets, avec son emplacement et son budget, au PLUi qui sera finalisé le 15 décembre 2022 ?

La réponse va être beaucoup plus rapide.

La ville de Meyreuil porte, avec les communes d'Aix en Provence et du Tholonet, un projet de pont alternatif pour sécuriser le pont des 3 Sautets qui, sans être classé monument historique, est un élément patrimonial important qu'il est impératif de préserver et de rendre à la circulation piétonne et cycles.

Ce projet avait été clairement annoncé dans notre programme durant les élections de mars 2020.

Mais encore une fois, pas à n'importe quel prix.

Il est hors de question de créer une voie traversante de forte circulation entre Gardanne et Aix, et c'est pourquoi j'ai exigé que la gestion future de ce pont incombe à la ville de Meyreuil. Et mes conditions ont été acceptées par la ville d'Aix, avec un pont fonctionnant à l'identique de celui existant afin de contenir le flux de véhicules, sinon le village et le Montaiguet vont être rapidement submergés

Pour la ville de Meyreuil, il n'y a qu'un seul endroit possible pour réaliser ce pont, en dehors des zones d'habitations et qui préserve les terres agricoles du quartier des 3 Sautets, car il est hors de question, là aussi, de porter atteinte à la tranquillité de ce quartier avec un pont qui viendrait créer une nouvelle voie de circulation.

La ville a donc fait inscrire au PLUi un emplacement réservé pour sécuriser le point d'atterrissage du pont côté Meyreuil, libre à Aix d'imaginer comment parvenir à ce point à partir de son territoire.

Il est à noter que ce projet sera financé par la métropole car il est de fait d'intérêt métropolitain, impactant 3 communes, Meyreuil, Aix et le Tholonet, et par le département car il relie deux voies départementales.

Son budget sera établi après les études nécessaires. Il ne peut en aucun cas être intégré au PLUi car vous devriez savoir que le PLUi est un document d'urbanisme à long terme, et en aucun cas financier.

4 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES MATIERES ENUMEREES A L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2122-23, alinéa 3, du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal » des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du même code.

SANS OBJET

5 - APPROBATION DE DIVERSES DISPOSITIONS D'ORDRE FINANCIER A – APPROBATION DE DIVERS APPELS DE COTISATION

Rapporteur : Maurice GAVA

Initiative Pays d'Aix est une association loi 1901, créée en 1997 à l'initiative de la Ville d'Aix et de l'ancienne Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix afin de soutenir la création, la reprise-transmission et le développement d'activités à caractère économique sur le territoire communautaire.

Initiative Pays d'Aix accorde des prêts d'honneur, sans intérêts et sans garanties, destinés aux entrepreneurs s'installant en Pays d'Aix. Ces prêts permettent aux entrepreneurs de renforcer leurs fonds propres et ainsi faciliter l'obtention de financements bancaires, privés et institutionnels.

Au-delà du financement, Initiative Pays d'Aix accompagne les entrepreneurs à monter leur dossier de financement, assure un rôle d'intermédiation financière auprès des banques et accompagne les entrepreneurs sur les premières années d'activité.

Le Conseil municipal est appelé à autoriser le Maire à mandater la somme de :

- 250.00 € correspondant à l'appel de cotisation au titre de 2022 d'Initiative Pays d'Aix.

UNANIMITE

B – APPROBATION DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR - BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Maurice GAVA

En vertu des dispositions réglementaires, le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au recouvrement des créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une inscription en pertes.

Le Trésorier a présenté à Monsieur le Maire les états des produits irrécouvrables d'un montant de 2 010.08€. Il s'agit de factures de cantines et de taxes locales sur la publicité impayées conformément aux tableaux joints en annexe.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver ces admissions en non-valeur.

UNANIMITE

C - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE VALIDER LES NOUVEAUX TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES PARCELLES AUX JARDINS PARTAGES DE VALBRILLANT POUR L'ANNEE 2023

Rapporteur : Brigitte LEROY

Depuis son lancement en 2015, la commune de Meyreuil met à disposition des habitants de la commune, 36 parcelles de 40 m2 aux jardins partagés de Valbrillant.

Chaque année, le service culturel/OMSC lance une nouvelle campagne de mise à disposition des parcelles. Les jardiniers disposant d'une parcelle peuvent la renouveler, en s'acquittant de la somme de 30 euros par an,

versé à l'Office Municipal Socio Culturel. Les parcelles non exploitées ou non renouvelées sont attribuées à de nouveaux jardiniers.

Pour faire face à l'état de crise sécheresse de cet été ; la commune a été amenée à remplir exceptionnellement les bassins vides des jardins partagés avec l'eau du canal de Provence ; ce qui a entraîné des coûts supplémentaires pour la municipalité.

Le comité de pilotage des jardins partagés propose d'augmenter en conséquence le tarif de mise à disposition d'une parcelle en passant de 30 à 35 € par an.

Le Conseil municipal est appelé à autoriser le Maire à valider les nouveaux tarifs.

22 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE

6 - APPROBATION DE DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AU FONCIER ET A L'URBANISME

A - APPROBATION DE LA CREATION DE LA ZAP DU VALLON DE VALBRILLANT ET LABOUAOU

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire a présenté en Conseil Municipal du 27 septembre 2019 le projet de création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) sur le secteur du Vallon de Valbrillant et de Labouaou. La Chambre d'Agriculture a été saisie dans le cadre d'une convention de partenariat pour assister la commune dans cette démarche.

Les zones agricoles protégées (ZAP) sont définies par l'article L112-2 du code rural. Il dispose que « des zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique, soit de leur qualité agronomique peuvent faire l'objet d'un classement en tant que zones agricoles protégées ».

Le rapport de présentation du projet comprenant une proposition de périmètre d'une surface de 80,90 ha, a été validé par le conseil municipal en séance du 20 mai 2021 puis transmis à Monsieur le Préfet pour instruction.

Le projet a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA) en date du 1er octobre 2021 et a également reçu l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, de l'institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) et des partenaires institutionnels du monde agricole tels les Syndicat des IGP viticoles, coteaux d'Aix, Appellation Palette, Vins des côtes de Provence, mais également Syndicat des AOC Huile de Provence et AOC Huile d'olive d'Aix en Provence, ou encore du groupement de Producteurs Brousse du Rove...

Le projet a été soumis à enquête publique du 8 juillet 2022 au 8 août 2022 conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 08 juin 2022 portant ouverture et organisation de l'enquête publique relative au projet de création d'une ZAP sur le territoire de Meyreuil, Vallon de Valbrillant et Labouaou.

Monsieur Jean-Claude CICCARIELLO a été désigné par le Tribunal Administratif en qualité de commissaire enquêteur. Il a rendu son rapport et conclusions motivées émettant un avis favorable au projet en date du 30 août 2022. Vous trouverez en annexes ses conclusions motivées.

La ZAP doit être délimitée par arrêté Préfectoral après accord du conseil municipal.

La procédure arrivant à son terme, le projet ayant reçu l'avis favorable du commissaire enquêteur ainsi que l'ensemble des partenaires institutionnels sollicités sur le projet, le conseil municipal est amené à se prononcer sur ce classement.

UNANIMITE

7 – APPROBATION DE DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES A LA GOUVERNANCE

A - APPROBATION D'UN MANDAT SPECIAL RELATIF A UN DEPLACEMENT AU CONGRES DES MAIRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

En vertu des dispositions de l'article L2123-18 du CGCT, les élus peuvent être sollicités pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire, et ne relevant pas de leurs missions courantes. Ces missions doivent faire l'objet d'un mandat spécial octroyé par délibération du conseil municipal.

Le Congrès des Maires de France se déroulera du 22 au 24 novembre 2022. Comme chaque année, de grands thèmes d'actualité y seront traités dans le cadre de débats et ateliers, donnant ainsi l'occasion aux élus de s'exprimer et d'obtenir des réponses indispensables à l'exercice de leur mandat.

En raison de l'intérêt que représente ce type de manifestation pour les élus locaux, Monsieur Le Maire se rendra à ce congrès aux dates susvisées.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire Jean-Pascal GOURNES, Madame Odette PITAULT 1^{ère} adjointe, Madame Hélène CORREARD LE SAUX, Madame Elodie CIEPLAK, Adjoint au Maire, et Monsieur Rémy IMBERT, Adjoint au Maire à se rendre à Paris, dans les conditions susvisées.

22 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE

B - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE D'INSTALLER DES CAMERAS DITES « PIEGES PHOTOS » DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES SUR LA COMMUNE DE MEYREUIL

Rapporteur : Joseph-Marie SANTINI

Considérant l'augmentation croissante des dépôts sauvages de toutes natures, ordures ménagères, encombrants, cartons, métaux, gravats et décharges brutes d'ordures ménagères, électroménagers, sur le territoire de la commune de Meyreuil,

Considérant que ces dépôts portent atteinte à la salubrité publique et à la protection de l'Environnement, Considérant qu'il y a lieu de garantir la propreté de la commune, et qu'à cet effet, il est mis à disposition des habitants de Meyreuil un service régulier de collecte et d'élimination des ordures ménagères et assimilés,

Considérant l'existence d'une collecte des encombrants relevée 2 fois par mois selon un calendrier défini, Considérant qu'une déchetterie gérée par la métropole de Marseille est accessible sur le domaine de Valbrillant,

Considérant qu'il appartient au Maire, en tant qu'autorité de la Police Municipale, de prendre, dans les domaines de sa compétence, les mesures appropriées pour préserver la salubrité et la santé publique dans le ressort de sa commune, en faisant appliquer les lois et règlements en vigueur notamment dans le domaine de l'Environnement,

Considérant que ces dépôts ont de plus en plus lieu à l'abri des regards, sur des chemins et terrains privés ou des pistes DFCl

Considérant que pour la bonne protection de l'Environnement, il y a lieu de faire cesser au plus vite tout dépôt et décharge sauvage notamment sur le domaine public et sur les terrains privés, et de faire condamner les auteurs de ces dépôts ;

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire et les agents de la police municipale à faire installer, avec l'accord des propriétaires, des caméras dites « Pièges photos » en vue de relever les infractions relatives à l'environnement et notamment relatives aux dépôts sauvages sur les terrains privés de la commune.

UNANIMITE

C – APPROBATION DES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL MAGASIN ALDI

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article 3132-26 du Code du travail issu de la loi n°2015-990 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 établit que le repos peut être supprimé les dimanches dans la limite de 12 dimanches par an.

Cette dérogation est soumise à concertation entre employeurs et employés, les dates devant être arrêtées avant le 31 décembre de l'année en cours pour l'année suivante par décision du Maire, après avis du conseil municipal.

La loi du 8 août 2016 a prévu que cette liste puisse être modifiée en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Au-delà de 5 dimanches, la décision du Maire est prise après avis conforme de la Métropole Aix-Marseille-Provence dont la commune est membre. Cet avis est réputé favorable à défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant la saisine.

La demande concerne le magasin ALDI situé au Canet de Meyreuil.
Les dimanches concernés sont les 3, 10, 17 et 24 et 31 décembre 2023.

Le conseil municipal est sollicité pour donner son avis sur ces demandes de dérogations au repos dominical.

UNANIMITE

8 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Rapporteur : René ANDRE

Conformément à la loi du 17 août 2015 relative à la transmission énergétique pour la croissance verte et au décret 2015-1827 du 30 décembre 2015, le Président du conseil du Territoire du Pays d'Aix a présenté au Conseil de territoire du 22 juin 2022 son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du territoire du Pays d'Aix.

Ce rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps. Il présente également les recettes et les dépenses du service public des déchets par flux de déchets et par étape technique.

Ce rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition des élus, des administrations et du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du CGCT et sur le site internet de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL EN A PRIS ACTE